

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 16 mars 2016, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh  
M. David Christopher, Beaumont  
Mme Juliette Laflamme, Buckland  
M. Marcel Blais, Honfleur  
M. Yvon Dumont, La Durantaye  
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme  
M. Dominic Roy, Saint-Charles  
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire  
M. Géatan Labrecque, Saint-Damien  
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais  
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri  
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse  
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon  
M. Donald Therrien, Saint-Malachie  
M. Gilles Vézina, Saint-Michel  
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire  
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée  
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon  
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël  
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale  
M. Christian Noël, directeur général adjoint  
M. David Loranger-King, directeur du Service de gestion des matières résiduelles

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,  
appuyé par M. Marcel Blais  
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 17 février 2016
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme
8. Matières résiduelles
  - 8.1. Rapport CRIQ
  - 8.2. Soumission Camion latéral
  - 8.3. Soumissions 04-13
  - 8.4. PGMR – Rapport Consultations publiques
9. Administration :
  - 9.1. Correspondance
  - 9.2. Colloque MRC
  - 9.3. Embauches employés
  - 9.4. TREMCA – Plan d'action
  - 9.5. PADF
  - 9.6. Gestion cours d'eau – Appui
  - 9.7. Entente de collaboration MESI – Représentant
  - 9.8. Travaux d'entretien – Cours d'eau Leblond
  - 9.9. Entente MRC Bellechasse et Emploi-Québec
  - 9.10. Cour municipale – Perception amendes
10. Sécurité incendie
11. Dossiers :
  - 11.1. Piste cyclable – Soumissions toilettes
  - 11.2. Planification stratégique – suivi de dossier
12. Procès-verbaux
  - 12.1. Comité administratif
  - 12.2. Comité transport de personnes
  - 12.3. Comité de santé et services sociaux

13. Informations :
- 13.1. Transport de personnes – Statistiques
  - 13.2. Programme d'amélioration de l'habitat

14. Varia
- CIB
  - Décès Père Benoît Lacroix

Adopté unanimement.

C.M. 059-16

**3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 060-16

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – FÉVRIER 2016**

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,  
appuyé par M. Gaétan Labrecque  
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de février 2016, au montant de 681 199,25 \$ et celui des recettes pour le mois de février 2016, au montant 910 839,33 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

C.M. 061-16

**5. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°365 modifiant le règlement n°60 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°365 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°365 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

19 h 52 : Arrivée de M. Daniel Pouliot

## **6. LET – RAPPORT CRIQ**

M. Nicolas Turgeon, coordonnateur Recherche, innovation et partenariats au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) présente le rapport final du diagnostic du lieu d'enfouissement de la MRC portant sur la problématique de la qualité de l'air (odeurs et contaminants).

Le mandat du CRIQ inclut 4 activités principales qui ont été effectuées de juillet 2015 à janvier 2016 inclusivement :

### **1. Revue de littérature technique et scientifique :** 24 documents très pertinents ont été répertoriés en lien avec :

- les impacts potentiels des odeurs et autres contaminants gazeux (composés organiques volatils COV) émis par des sites d'enfouissement sur la santé et la qualité de vie des riverains.
- Les problèmes de nuisances olfactives liées aux émissions non contrôlées de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) provenant des activités d'enfouissement de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) contenant des résidus de gypse (CaSO<sub>4</sub>).

Ces éléments sont très bien documentés et peuvent constituer un enjeu de santé publique important.

### **2. Caractérisation des principales sources de contaminants atmosphériques du LET:**

- Réalisation de quatre (4) campagnes d'échantillonnage sur site, afin de déterminer les taux d'émissions des :
  - i. sources fixes (torchères passives et événements LES) et
  - ii. sources surfaciques (talus sud-est de la cellule d'enfouissement CET 8, front de déchets -CET 3)
- pour les paramètres suivants :
  - i. COV (méthodes TO-15 et TO-11A)
  - ii. H<sub>2</sub>S (analyseurs JEROME® et µGC-TCD) et :
  - iii. odeur (méthode NF EN 13725:2003).

**3. Modélisation de la dispersion atmosphérique** : Les résultats de l'activité 2 ont été entrés dans un logiciel (AERMOD) du consultant Consumaj retenu par le CRIQ pour cette étude.

- Les principaux résultats montrent l'impact potentiel sur les riverains des différentes sources d'émission surfaciques par rapport :
  - i. aux odeurs et :
  - ii. au H<sub>2</sub>S.
- La modélisation révèle aussi l'importance d'un bon fonctionnement des torchères (particulièrement PV-4C et PV-6C) pour le contrôle des émissions d'H<sub>2</sub>S et d'odeur.
- Les concentrations modélisées des 48 COV émis par le LET, additionnées aux concentrations initiales de chacun de ces contaminants dans l'air ambiant, respectent les normes et critères québécois de la qualité de l'atmosphère du MDDELCC.

**4. Aperçu de la qualité de l'air ambiant au voisinage de même que sur le site du LET le 29 janvier 2016** :

- pour les paramètres COV (TO-15) et H<sub>2</sub>S.
- L'analyse de ces résultats, combinés aux données d'émissions à la source (activité 2) de même qu'aux résultats des différents scénarios de modélisation (activité 3) révèlent que les actions pour l'optimisation du contrôle des émissions atmosphériques au LET de la MRC devraient porter en priorité sur les paramètres odeurs et H<sub>2</sub>S.

**Recommandations** :

Les recommandations présentées à la fin de ce rapport identifient, par ordre de priorité, les différentes actions qui devraient être mises en œuvre pour documenter davantage cette problématique et réduire à la source les émissions atmosphériques du LET. Ceci afin d'adresser, dans un cadre de développement durable, les enjeux d'acceptabilité sociale liés à aux activités d'enfouissement sur ce site.

1. Optimisation des torchères
2. Suivi environnemental – Caractérisation des gaz d'enfouissement:
3. Projet de démonstration technologique – Matériau alternatif de recouvrement journalier – Évaluation et décision
4. Évaluer l'optimisation du système de destruction des biogaz :
5. Démarches pour valider l'admissibilité au SPEDE
6. Continuer de travailler en collaboration avec les intervenants pour favoriser l'acceptabilité sociale

### **Prochaines étapes :**

#### **Présentation du Rapport du CRIQ :**

1. Publication du rapport du CRIQ lors de la séance du conseil des maires le mercredi 16 mars 2016
  2. 17 mars 2016 : diffusion du rapport complet du CRIQ, incluant toutes les annexes sur le site internet de la MRC
  3. Organisation d'une rencontre de travail avec les intervenants qui suivent le dossier :
    - ✓MDDELCC,
    - ✓DSP,
    - ✓comité de vigilance du LET,
    - ✓Municipalité d'Armagh,
    - ✓CGMR de la MRC de Bellechasse
  - Date à déterminer (fin mars début Avril)
  - Visite des installations du CRIQ
4. Présentation publique à la salle municipale d'Armagh : **mercredi le 13 avril 2016.**

#### **Application des recommandations du CRIQ**

#### **Mise à jour du processus de gestion des signalements**

C.M. 062-16

#### **7. ACQUISITION CAMION CHARGEMENT LATÉRAL 2017**

ATTENDU que la MRC a effectué un appel d'offres en date du 10 février 2016 conformément aux dispositions du Code municipal pour l'acquisition d'un camion à chargement latéral destiné à la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée et qu'elle a été jugée conforme étant donné que les conditions mentionnées comme essentielles sont respectées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Donald Therrien,  
appuyé par M. Bernard Morin  
et résolu

- 1° que le contrat de fourniture d'un camion 2017 à chargement latéral soit octroyé à Groupe Environnemental Labrie Inc. pour la somme de 307 277.00 \$ avant taxes (322 602.44 \$ taxes nettes ) comprenant une garantie supplémentaire de 5 ans du moteur incluant les injecteurs et le turbo (10 800 heures ou 480 000 km).

2° que le paiement de ce camion se fasse à l'aide du règlement d'emprunt 251-15 au montant de 296 700 \$ et par une affectation du surplus accumulé de la Partie 2 pour le solde de 25 902.44\$.

3° que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Bellechasse tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Adopté unanimement.

C.M. 063-16

**8. DISPOSITION CAMION PETERBILT 2004**

ATTENDU que le camion de marque Peterbilt (Unité 04-13) a été retiré de la flotte de camions utilisés pour la collecte des conteneurs métalliques;

ATTENDU qu'une demande publique de soumissions a été effectuée concernant la vente de ce camion;

ATTENDU qu'une soumission a été déposée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,  
appuyé par M. Gilles Vézina  
et résolu

1° de retenir la soumission la plus élevée qui a été déposée par Investissement N & N McGraw Ltee au montant de 18 105,00 \$ avant taxes.

2° d'autoriser M. David Loranger-King à signer les documents relatifs à cette transaction qui sera finalisée au cours du mois prochain pour et au nom de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 064-16

**9. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA RÉVISION DU PGMR**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a adopté un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à la séance du conseil de la MRC le 21 octobre 2015;

ATTENDU que conformément au processus prévu dans la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le projet de plan a été soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission publique dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication d'un avis public dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

ATTENDU que les consultations publiques ont eu lieu le 10 février 2016 à Saint-Damien-de-Buckland et le 16 février 2016 à Saint-Charles-de-Bellechasse;

ATTENDU que la Commission de consultation publique a produit un rapport qui adresse un résumé des interventions présentées lors des 2 consultations publiques et que la Commission recommande de soumettre le PGMR sans y apporter de modification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Donald Therrien,  
appuyé par M Gaétan Labrecque  
et résolu

1<sup>o</sup> que le conseil adopte le rapport de consultation publique présenté par la Commission de consultation publique;

2<sup>o</sup> que la MRC de Bellechasse publie le rapport de consultation publique sur le site Web de la MRC tel que le prévoit la LOE;

3<sup>o</sup> que la MRC de Bellechasse fasse parvenir le projet de PGMR de la MRC de Bellechasse ainsi que le rapport de consultation publique au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

Adopté unanimement.

C.M. 065-16

#### **10. COMMISSION PGMR - REMERCIEMENTS**

Il est proposé par Mme Denise Dulac,  
appuyé par M Benoît Tanguay  
et résolu

que le Conseil de la MRC remercie les personnes qui se sont impliquées au sein de la Commission de consultation qui a été constituée relativement au projet du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC et ce, conformément à l'article 53.13 de la Loi sur la qualité de l'Environnement.

Ces personnes sont :

- M. Daniel Deschenes, milieu des affaires;
- Mme Lucie Morin, milieu syndical;
- M. Yvan Fortier, milieu socio-communautaire;
- Mme Marielle Lemieux, municipalités hors territoire;
- M. Martin Vaillancourt, protection de l'environnement

Adopté unanimement.



**11. DÉVELOPPEMENT ET CONSOLIDATION DE LA PRODUCTION DE SIROP D'ÉRABLE AU QUÉBEC**

ATTENDU que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

ATTENDU qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collectif;

ATTENDU qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécoise a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

ATTENDU qu'en 2015 les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 millions de livres et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

ATTENDU que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

ATTENDU que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés;

ATTENDU que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$ et exploitation de type touristique : 144 M\$);

ATTENDU que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôts et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

ATTENDU que certaines des recommandations du rapport Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché, puisque de 1985 à 2015 le Québec a maintenu une proportion moyenne de 72 % de la production mondiale;

ATTENDU que le rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

ATTENDU que le rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

ATTENDU que le rapport ignore complètement les plans d'action et les planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Claude Lachance,  
appuyé par : M. Martin J. Côté  
et résolu

que la MRC de Bellechasse demande au gouvernement du Québec de mettre de côté l'ensemble des recommandations du rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable, lesquels sont encadrés par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Adopté unanimement.

C.M. 067-16

## 12. COLLOQUE

Il est proposé par M. Dominic Roy,  
appuyé par M. Martin J. Côté  
et résolu

1° que les sujets suivants soient retenus pour le colloque de la MRC du mois de mai 2016 :

1. Projets régionaux ayant un effet rassembleur
2. Travaux d'infrastructures (vs) participation du gouvernement fédéral
3. Équipements à caractère régional
4. Immigration (attraction, rétention, intégration)
5. Zonage agricole
  - Lotissement et morcellement de terres
  - Nouvelle résidence pour une exploitation agricole
  - Développements domiciliaires

- Avis de la CMQ à la CPTAQ – Modification de la loi à demander

6. Projets et préoccupations de la MRC pour la tenue d'une rencontre avec les deux députés

2<sup>o</sup> que les membres du comité de développement économique soient invités à participer au colloque.

Adopté unanimement.

### **13. EMBAUCHES EMPLOYÉS**

Mme Anick Beaudoin informe les membres du Conseil que la MRC est présentement en procédure d'embauches pour un poste de technicien en évaluation et le poste de réceptionniste suite aux départs récents de deux employés.

C.M. 068-16

### **14. PRIORITÉS ET PLAN D'ACTION – TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (TREMCA)**

ATTENDU qu'une réunion de travail avec l'ensemble des administrateurs de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches s'est tenue vendredi, le 22 janvier 2016;

ATTENDU que cette rencontre avait comme objectif de déterminer les secteurs d'interventions prioritaires pour la grande région de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que quatre priorités ont été choisies par l'ensemble des administrateurs, mais de façon non limitative :

1. La main-d'œuvre;
2. Le tourisme;
3. La gouvernance et les services de proximité;
4. L'agroalimentaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

que la MRC de Bellechasse participe, conjointement avec les autres MRC, les CLD, les organismes régionaux et les différentes directions régionales des ministères, afin de faire avancer ces dossiers.

Adopté unanimement.

C.M. 069-16

**15. PLAN D'ACTION – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) afin de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

ATTENDU qu'une entente de délégation a été signée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

ATTENDU que l'octroi d'une aide financière dans le cadre de PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action pour la MRC de Montmagny et l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que les Plans d'action 2015-2016 et 2016-2017 ont été déposés au conseil des maires de la MRC de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

que la MRC de Bellechasse adopte les Plans d'action 2015-2016 et 2016-2017 élaborés dans le cadre du PADF et qu'elle fasse part de sa décision à la direction générale en région du MFFP.

Adopté unanimement.

C.M. 070-16

**16. GESTION DES COURS D'EAU – APPUI MRC DES APPALACHES**

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par M. Oneil Lemieux  
et résolu

d'appuyer la résolution CM-2016-01-7528 adoptée par la MRC des Appalaches lors de son conseil tenu le 13 janvier 2016, concernant la demande de modification du régime actuel de gestion des cours d'eau municipaux et des coûts excessifs qui en résultent.

Adopté unanimement.

C.M. 071-16

**17. ENTENTE DE COLLABORATION MESI – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,  
appuyé par M. Claude Lachance  
et résolu

de nommer M. Alain Vallières et Mme Anick Beaudoin de la MRC de Bellechasse à titre de collaborateur et substitut avec le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation au niveau de l'entente portant sur la réduction des impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes et ainsi, favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois.

Adopté unanimement.

C.M. 072-16

**18. TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU LEBLOND**

ATTENDU que des travaux d'entretien sont devenus nécessaires sur une section du ruisseau Leblond sur les lots 3 197 469 et 3 197 472 pour rétablir le niveau réglementaire du cours d'eau;

ATTENDU que les travaux seront réalisés en entier dans la municipalité de St-Gervais sur deux unités d'évaluation, dont les propriétaires acceptent d'assumer les coûts selon l'entente de répartition.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Bernard Morin  
et résolu

1° de décréter l'exécution des travaux d'entretien d'une section du ruisseau Leblond sur une distance d'environ 180 mètres sur les lots 3 197 469 et 3 197 472.

2° d'autoriser la réalisation des travaux en régie sous la supervision du coordonnateur des cours d'eau.

Adopté unanimement.

C.M. 073-16

**19. MESURE STA – SIGNATURE DE DOCUMENTS ENTRE LA MRC DE BELLECHASSE ET EMPLOI-QUÉBEC**

ATTENDU que le CLD de Bellechasse signait annuellement une entente de service avec Emploi-Québec pour la mesure « Soutien au travail autonome »;

ATTENDU que le service de Développement Économique Bellechasse de la MRC de Bellechasse a déposé une offre de service auprès d'Emploi-Québec, dans le cadre de la mesure « Soutien au travail autonome », pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Denise Dulac,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

d'autoriser M. Alain Vallières à signer tous les documents et ententes à être convenus entre la MRC de Bellechasse et Emploi-Québec pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Adopté unanimement.

C.M. 074-16

**20. PERCEPTION DES AMENDES - SUBSTITUT**

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Gilles Vézina  
et résolu

d'autoriser Mme Suzanne Lévesque à faire les démarches nécessaires auprès du ministère de la Justice afin que Mme Isabelle Bolduc soit nommée perceptrice des amendes aux fins d'exécution des jugements rendus par la Cour municipale de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 075-16

**21. PISTE CYCLABLE – SOUMISSIONS TOILETTES 2015**

ATTENDU qu'une demande de soumissions faite par voie d'invitation a été effectuée auprès de deux entreprises concernant la fourniture, la vidange et le nettoyage de huit (8) toilettes chimiques localisées aux aires de repos de la piste cyclable.

ATTENDU qu'une seule entreprise a déposé une soumission.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Donald Therrien,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

de retenir la soumission la plus basse déposée par Sani Bleu Inc. au montant de 9 625 \$ avant les taxes applicables pour les huit (8) toilettes.

Adopté unanimement.

## **22. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

ATTENDU qu'un comité technique a été nommé afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre et ainsi déterminer nos priorités d'actions pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Daniel Pouliot  
et résolu

1. que les priorités d'actions ciblées par le comité technique pour l'année 2016 soient retenues et mises de l'avant.
2. que l'enveloppe A – Autres projets MRC soit utilisée afin de mettre en œuvre les actions suivantes figurant dans nos priorités pour l'année 2016 :
  - Effectuer une refonte du site web de la MRC et créer un espace qui procurera de la visibilité aux entreprises et aux commerces locaux.
  - Valider, améliorer ou concevoir une image de marque afin de doter Bellechasse d'une identité distinctive (réaménagement de la boutique de produits régionaux de Bellechasse, réalisation d'un plan de communication et analyse des outils de promotion).
  - Faire une campagne de promotion afin de tirer profit de la proximité de Lévis et Québec (réalisation de vidéos promotionnels, affiliation avec le site Internet de Tourisme Chaudière-Appalaches, participation à des salons, tournée des médias, etc.).
  - Soutenir les différentes initiatives visant à doter les lieux publics du Wifi.
  - Assurer le suivi, par le comité de la MRC de Bellechasse, de la desserte médicale sur le territoire.
  - Rendre les services de transport existants plus performants afin qu'ils répondent le plus adéquatement possible aux besoins de la population.
  - Mobiliser les leaders locaux à la démarche de la « Communauté entrepreneuriale » et encourager la commission scolaire et ses écoles à développer une culture entrepreneuriale chez les élèves du territoire.

- Favoriser les relations et ententes intermunicipales par dossiers d'intérêts avec la collaboration de la MRC de Bellechasse.
- Poursuivre les démarches auprès des fournisseurs de services cellulaires et internet haute vitesse afin d'améliorer la couverture et l'accès à ces services à des coûts abordables.

Adopté unanimement.

### **23. PROCÈS-VERBAUX**

Dépôt est fait des procès-verbaux suivants :

- Comité Administratif : Réunion du 10 mars 2016
- Comité de transport de personnes : Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2016
- Comité de santé et de services sociaux : Réunion du 18 janvier 2016

### **24. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les tableaux statistiques pour l'année 2015 des services de transport adapté et collectif de même que le rapport sur les programmes d'amélioration de l'habitat pour l'année 2015 sont déposés aux membres du conseil.

### **25. ASSEMBLÉE ANNUELLE CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE**

Une invitation est lancée aux maires à inscrire à leur agenda le mardi 26 avril 2016 19h30, pour la tenue de la 26<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de Corporation Informatique Bellechasse.

### **26. NAISSANCE DE MAXIM FOURNIER, FILLE DE PASCAL FOURNIER**

Le 21 février dernier, Mme Julie Mercier, conjointe de M. Pascal Fournier, maire de la municipalité de Saint-Nérée, a donné naissance à une petite fille dont le prénom est Maxim.

M. Claude Lachance mentionne aux membres du Conseil que c'est la première fois depuis la création de la MRC que la conjointe d'un maire donne naissance à un enfant. Les membres du Conseil profitent de l'occasion pour féliciter M. Fournier.



C.M. 077-16

**27. PÈRE BENOÎT LACROIX - DÉCÈS**

Il est proposé par M. Gilles Vézina,  
et unanimement résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse souligne de façon particulière la contribution exceptionnelle du Père Benoît Lacroix, natif de Saint-Michel-de-Bellechasse, suite à son décès survenu le 2 mars dernier à l'âge de 100 ans.

M. Lacroix a été un humaniste accompli et un universitaire réputé. Théologien, spécialiste des religions populaires et historien de la littérature, il était considéré comme l'un des meilleurs témoins québécois de la tradition intellectuelle qui a façonné la pensée occidentale. Il a publié pas moins d'une cinquante d'ouvrages scientifiques et religieux.

Adopté unanimement.

C.M. 078-16

**28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Daniel Pouliot  
et résolu

que l'assemblée soit levée à 22 h 35

Adopté unanimement.

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier